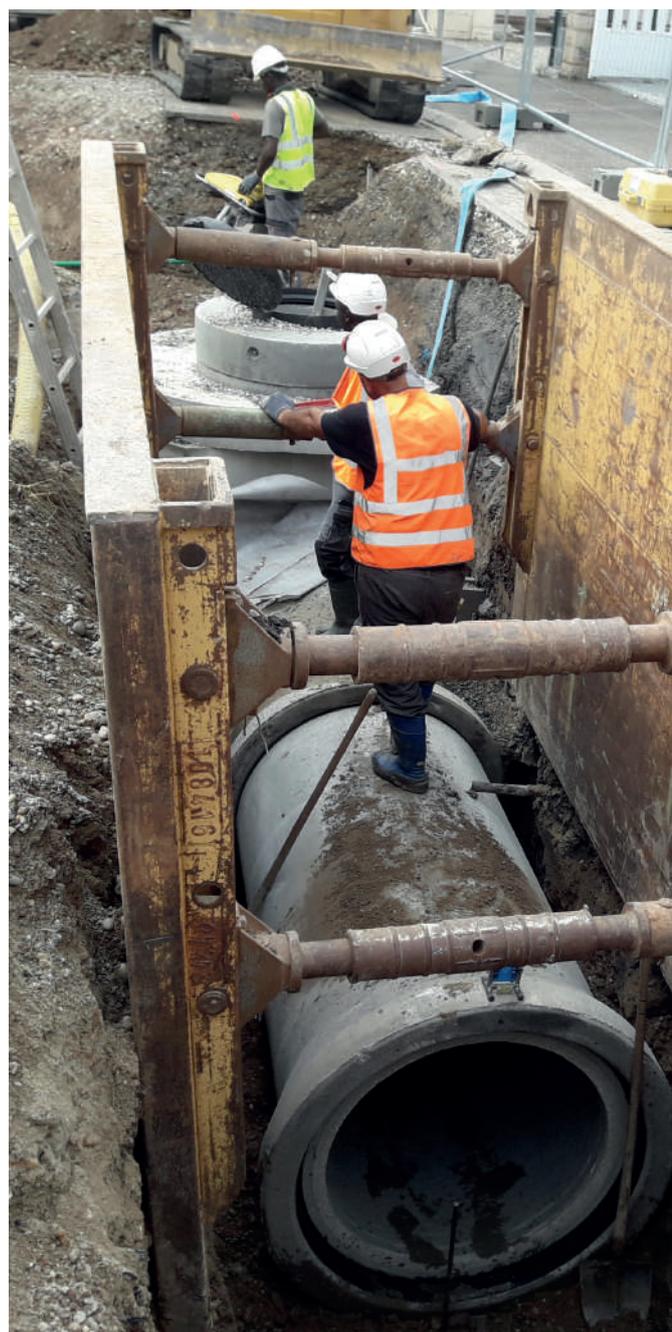


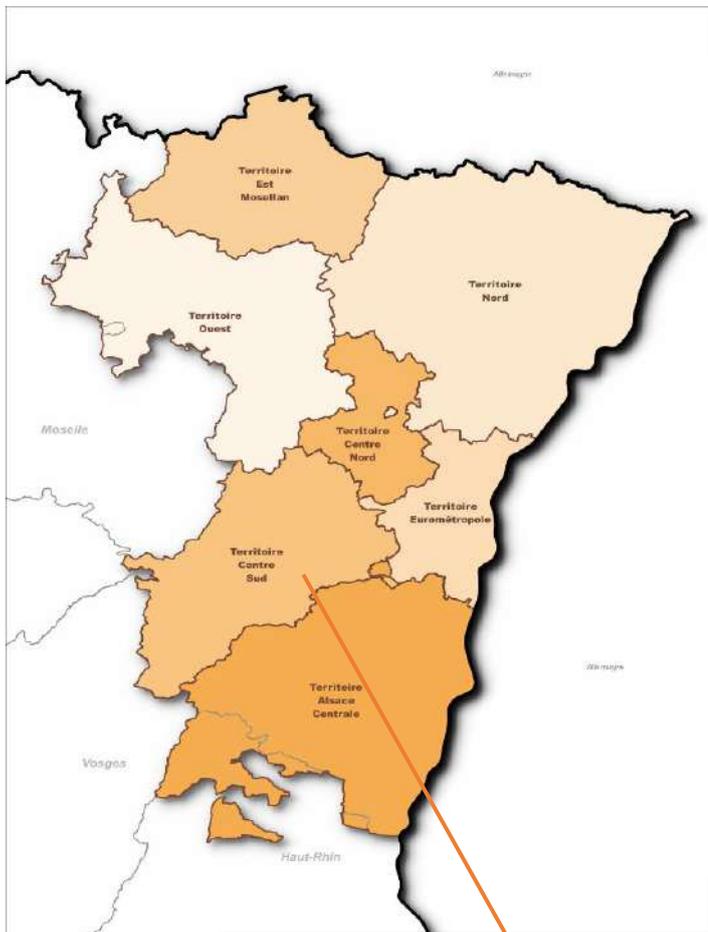
TERRITOIRE CENTRE SUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG





VOTRE SERVICE ASSAINISSEMENT



LE PRESIDENT
Laurent FURST

Nombre de communes : 16

Nombre de délégués : 14

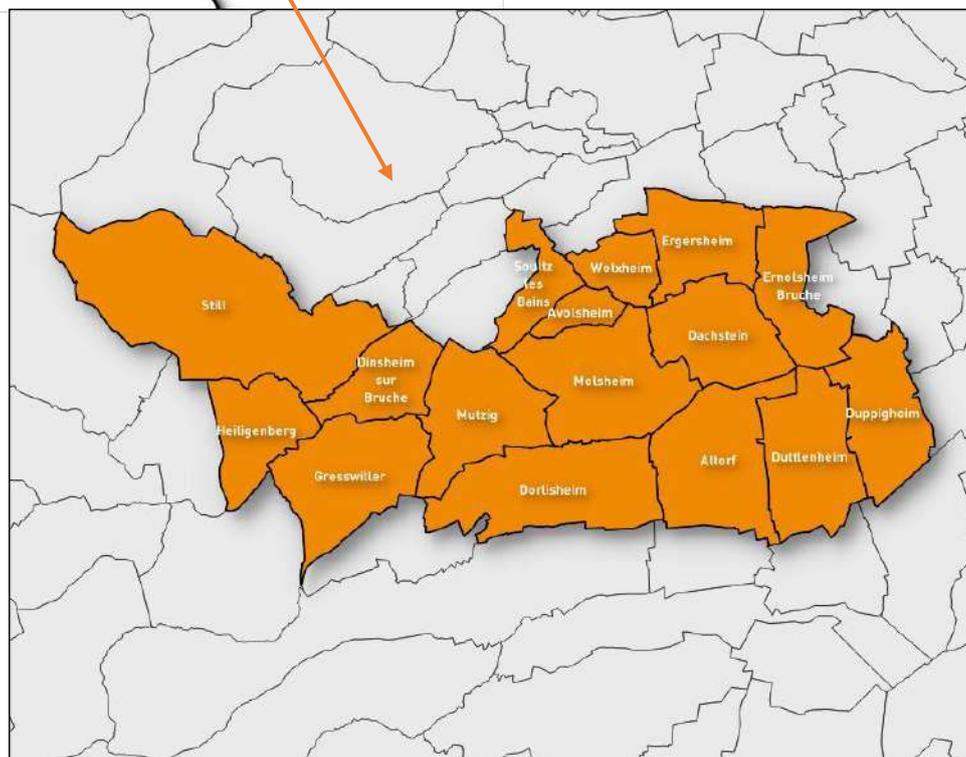
Vos usagers

- 11 847 abonnés
- 38 117 habitants desservis

Vos volumes

- 2 211 125 m³ assainis
- 187 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE SUD
Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Molsheim





VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- **3** stations d'épuration
- **50** bassins d'orage
- **93** déversoirs d'orage
- **36** stations de pompage
- **271,066** km de réseaux communaux
- **32,4** km de réseaux intercommunaux
- **8 302** bouches d'égout

| | | CAPACITE | |
|-------------------|--|----------------------|-----------|
| | | m ³ /jour | Equiv-hab |
| Molsheim | | 13 812 | 32 000 |
| Duppigheim | | 8 100 | 18 000 |
| Ernolsheim/Bruche | | 8 700 | 18 000 |

| Indicateurs de performance | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées | 80 | 80 | 92 |
| Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées | 97 % | 97 % | 97 % |

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

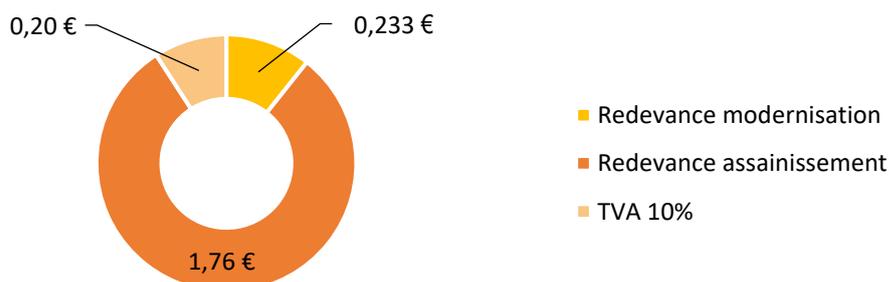
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

Hors Heiligenberg

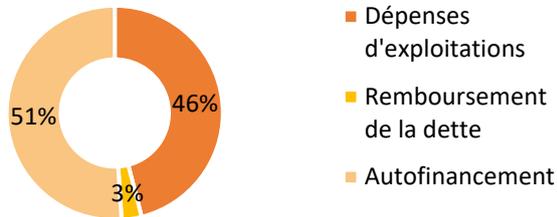
- Part fixe : **63,00 €** HT/an
- Part variable : **1,23 €** HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : **1,76 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,187 €** TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³





Affectation pour 100 € de recette



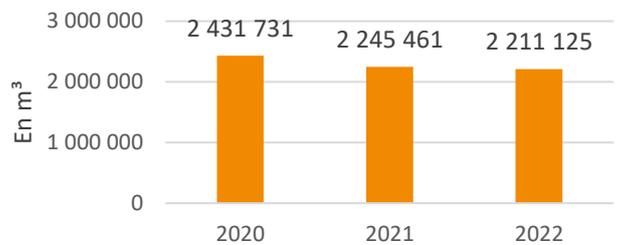
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le tarif de l'assainissement a été maintenu entre 2021 et 2022. L'autofinancement dégagé par le budget d'assainissement reste confortable (51 % des recettes) pour le financement des investissements du territoire. Le remboursement des emprunts s'est terminé en 2021, conduisant à un budget financé sans dette. La Commune de Heiligenberg fait l'objet d'une tarification spécifique compte tenu de sa phase de transition vers l'assainissement collectif (tarif à part proportionnelle de 0,45 € HT/m³).

| Indicateurs financiers | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-----------|-----------|--------|
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 0,1 an | 0,1 an | 0 an |
| Capital restant dû | 386 017 € | 219 001 € | 0 € |
| Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente | 3,47 % | 2,66 % | 2,64 % |
| Montant des abandons de créances | 0 € | 165 297 € | 0 € |
| Taux de réclamations global | 0,55 ‰ | 0,24 ‰ | 0,10 ‰ |

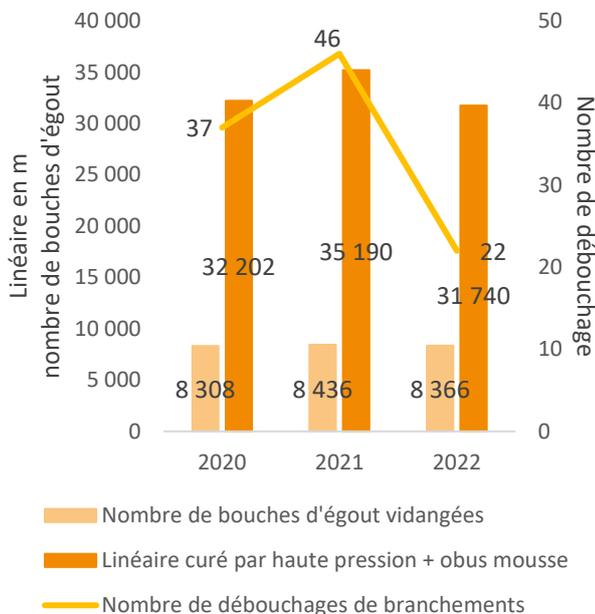
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

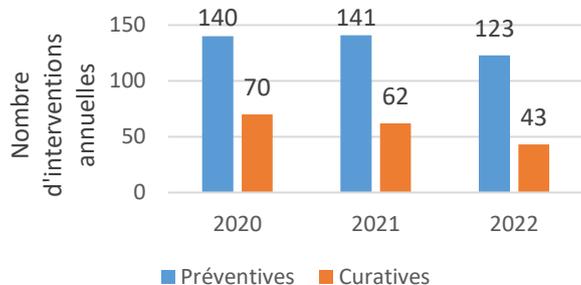
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **175,18** tonnes de sables extraits du réseau
- **31,74** km de réseaux curés
- **10,48 %** taux de curage
- **46** nettoyages de stations de pompage
- **8 366** bouches d'égout vidangées
- **22** débouchages de branchement
- **18** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



| Indicateurs de performance | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|
| Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers | 0 % | 0 % | 0 % |
| Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau | 8 | 8 | 4 |
| Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | 80 | 80 | 30 |

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Le nombre de maintenances curatives des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2022. Cette baisse est principalement liée à une réduction du nombre d'interventions sur les ouvrages de Gresswiller - rue du Sport et d'Ergersheim - rue de l'Écluse.



➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------|------------|-----------|-----------|
| Domestiques | 106 | 89 | 58 |
| Assimilables Domestiques | 1 | 0 | 3 |
| Usagers non Domestiques | 0 | 0 | 0 |
| Total | 107 | 89 | 61 |

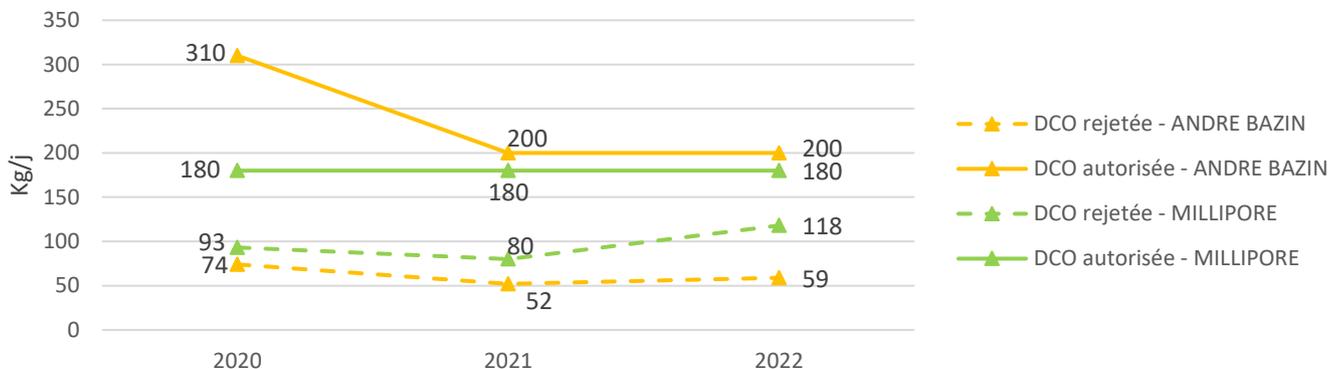
INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

19 industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA

Industriels conventionnés :

- **Charcuterie Iller à Altorf** : collecte et traitement des eaux usées issues de la charcuterie. Les rejets ont représenté 535 EQ/HAB sans impact sur la station d'épuration.
- **Millipore à Molsheim** : collecte et traitement des eaux usées issues de la fabrication de produits pour la filtration, la séparation, la purification et l'analyse de fluides. Les charges et les volumes retenus sont l'addition de l'ensemble des quatre points de rejets concernés. Les rejets ont représenté 1072 EQ/HAB sans impact sur la station d'épuration.



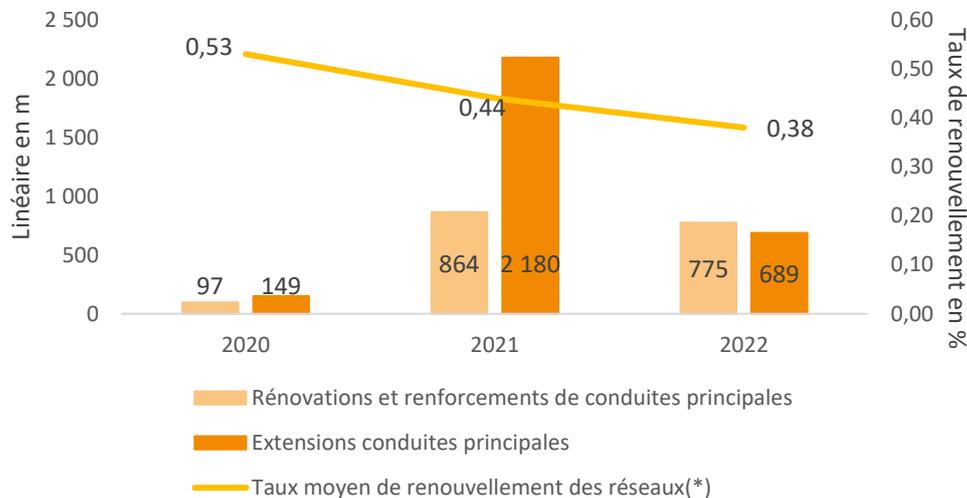
Autres industriels :

- L&L Products à Altorf,
- Lucien Doriath à Soultz les Bains,
- Iller SAS à Altorf,
- Millipore à Molsheim,
- Adapei à Duttlenheim,
- Bodycote à Duttlenheim,
- Europrocess à Duppigheim,
- Lohr à Duppigheim,
- Oerlikon Balzers à Duttlenheim,
- Star Autos à Duppigheim,
- 6^{ème} Régiment du Matériel à Gresswiller,
- Iller Distribution à Molsheim,
- Bugatti Automobile à Dorlisheim,
- Les Forges de l'Alliance (anciennement Gouvy-Muller) à Molsheim,
- Lorial (anciennt Costal) à Molsheim,
- Mercedes-Benz à Molsheim,
- Messier Bugatti à Molsheim,
- Osram Lighting à Molsheim,
- Sulzbad Site Thermal à Soultz les Bains.



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux :

Les travaux de rénovation de réseaux menés en 2022 par la Communauté de Communes conduisent à un taux de rénovation de 0,38 % (moyenne sur 5 ans).

- **Opération de rénovation / renforcement réceptionnées en 2022 :**

- MUTZIG rue de la Haute Montée : renouvellement du collecteur sur 70 ml en Ø 250 mm ;
- MOLSHEIM rue des Capucins : renforcement du collecteur sur 72 ml en Ø 300 mm ;
- MOLSHEIM rue Saint Joseph : renforcement du collecteur sur 125 ml en Ø 400 mm
- DUPPIGHEIM décharge STEU : renforcement du réseau sur 508 ml en Ø 600 mm.

- **D'autres opérations de travaux ont permis d'étendre la collecte de l'assainissement :**

- MOLSHEIM rue du Narion : extension collecteur EP sur 56 ml Ø 700 mm ;
- MOLSHEIM rue du Champ du Feu : extension collecteur EP sur 239 ml Ø 400 mm ;
- DINSHEIM SUR BRUCHE rue du Général de Gaulle : extension collecteur EP sur 372 ml Ø 400 mm ;
- DINSHEIM SUR BRUCHE boulevard Clémenceau : extension collecteur EP sur 22 ml Ø 500 mm.

Opération d'investissement sur ouvrages (stations de pompage d'eaux usées) :

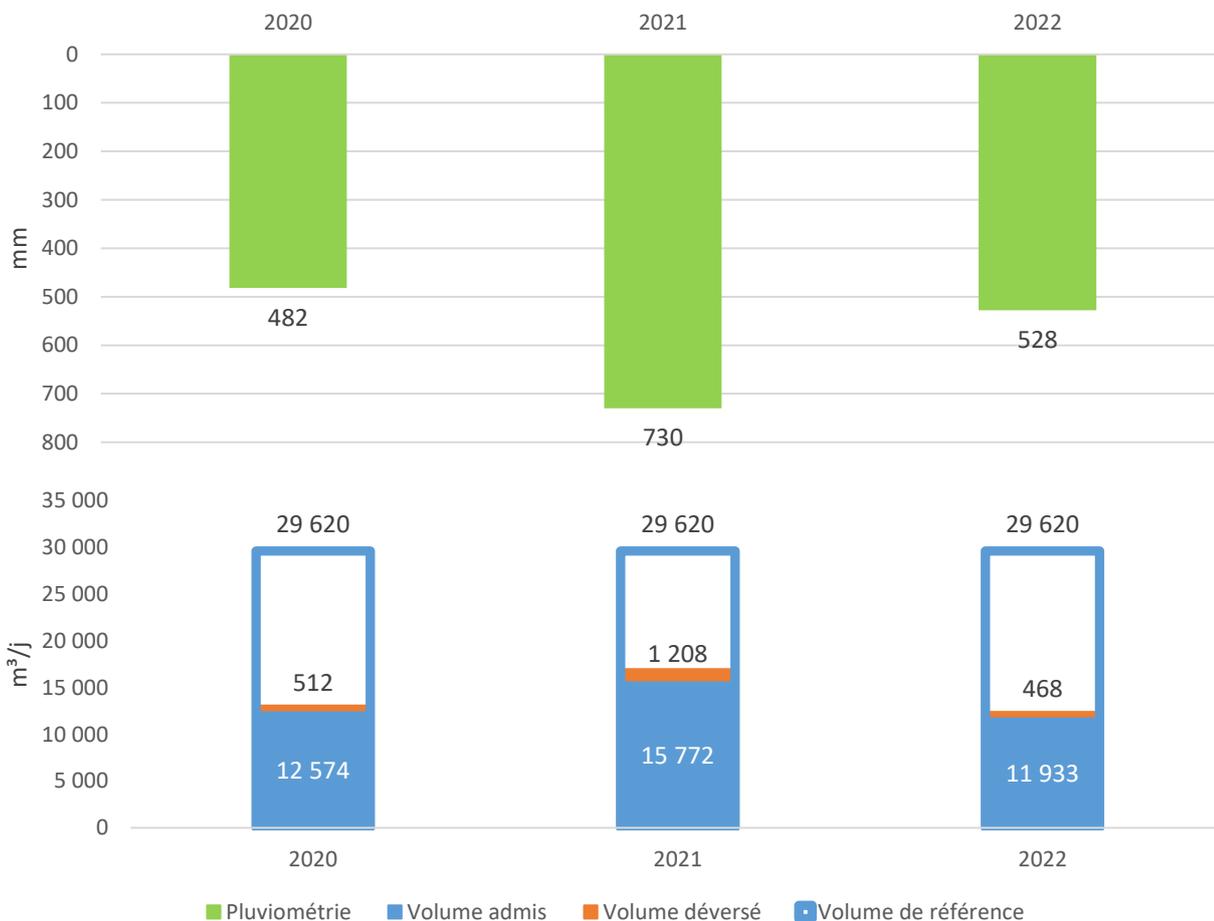
- le remplacement de la pompe 1 de Dachstein Zone d'activité Activéum,
- le remplacement de la pompe 1 de Dinsheim-sur-Bruche rue de la Gare,
- le remplacement du branchement électrique et de l'armoire de commande de la station du refoulement de Duppigheim (ZI Lohr),
- le remplacement d'un démarreur de la station d'exhaure de Duppigheim rue de la Rivière,
- le remplacement de l'électrovanne de l'auget 2 du bassin d'orage de Duttlenheim rue des Prés,
- le remplacement de la mesure de niveau de la station de refoulement de Mutzig rue Mercure.



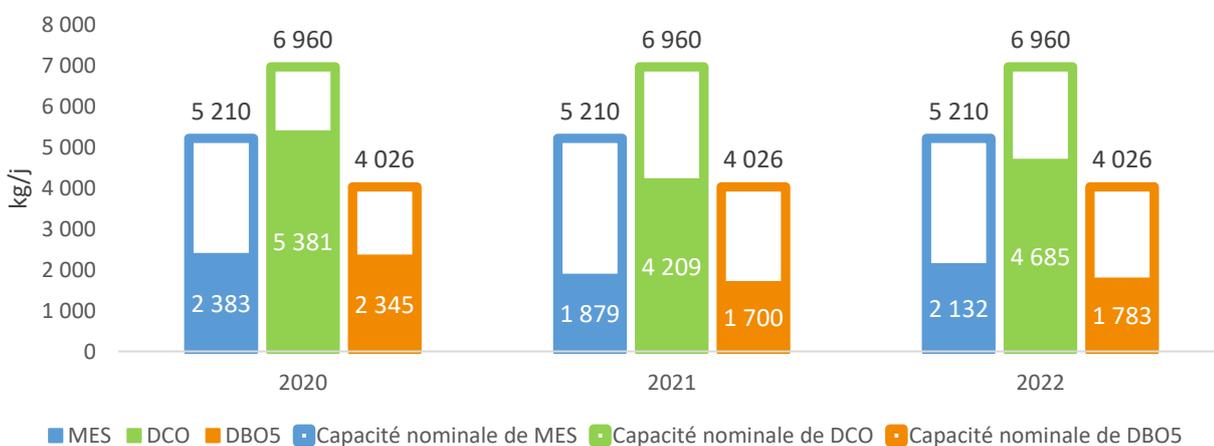
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station





La charge hydraulique représente **53 %** de la valeur nominale, contre **66 %** pour la charge organique.

| Station d'épuration | Taux de charge hydraulique | Taux de pollution | Taux de boues évacuées selon filière conforme |
|---------------------|----------------------------|-------------------|---|
| Duppigheim | 94 % | 38 % | 100 % |
| Ernolsheim/Bruche | 42 % | 60 % | 100 % |
| Molsheim | 45 % | 80 % | 100 % |

| Station d'épuration | Nombre de bilans 24h | Nombre de bilans conformes * | Conformités des bilans | Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an) |
|--|----------------------|------------------------------|------------------------|---|
| Duppigheim | 37 | 37 | 100 % | 126455 |
| Ernolsheim/Bruche | 52 | 52 | 100 % | 190900 |
| Molsheim | 41 | 40 | 98 % | 340070 |
| Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence) | Indicateur P254.3 | | 99 % | |

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

| Indicateurs | 2020* | 2021* | 2022 |
|---|-------|-------|------|
| Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3 | 100 % | 98 % | 99 % |

* données 2020/2021 recalculées suite au changement de méthodologie de calcul

Bilan de fonctionnement et Travaux

Les performances de traitement sont conformes pour les trois stations aux exigences réglementaires DERU, arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral.

Aucun dysfonctionnement impactant la qualité du traitement de l'eau ne s'est produit cette année. Le taux de déversement au point de déversement en amont de l'ouvrage (point dénommé A2) est de :

- 4,9 % pour la station d'épuration de Molsheim, il est inférieur au seuil réglementaire de 5 %.

- 3,2 % pour la station d'épuration d'Ernolsheim-Bruche, il est inférieur au seuil réglementaire de 5 %.

- 1,5 % pour la station d'épuration de Duppigheim, il est inférieur au seuil réglementaire de 5 %. A noter qu'avec le remplacement du DO A2 et son instrumentation, les mesures de surverse en entrée de station ont été fiabilisées. Depuis janvier 2022 la mesure est fiable sur le A2. Sur la base du paramètre DBO5, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 6 850 équivalents habitants (hypothèse de 60 g DBO5/EH/j) et 5 050 EH en 2021, soit une augmentation d'environ 3,02 %.

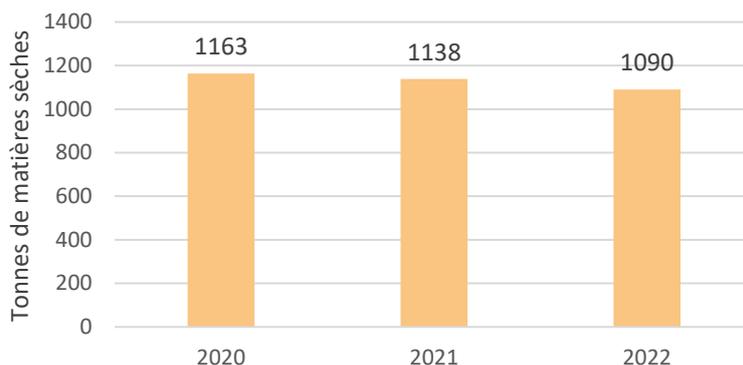
De plus, les charges organiques (DCO) et particulaires (MES) admis ont augmenté par rapport à 2021, le taux de pollution organique représente 66 % de la capacité nominale, alors que la charge hydraulique représente 53 % de la capacité nominale. Ces chiffres s'expliquent par les charges polluantes plus importantes à la suite de l'épisode caniculaire de l'été 2022 La rénovation et l'amélioration de l'équipement de relevage STEU avec augmentation du débit admis sera étudiée durant 2023 pour la station d'épuration de Molsheim.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

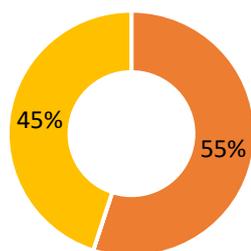
LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

Au niveau de la filière boues, 54 % des boues produites par les 3 stations d'épuration sont valorisées en agriculture. Parmi ces boues, celles de la station d'épuration de Duppigheim sont éliminées à 100 % par épandage agricole. Le reste des boues produites (45 %) est envoyé vers des plates-formes de compostage externalisées dans le cadre d'un marché public.

➤ Éliminations des boues

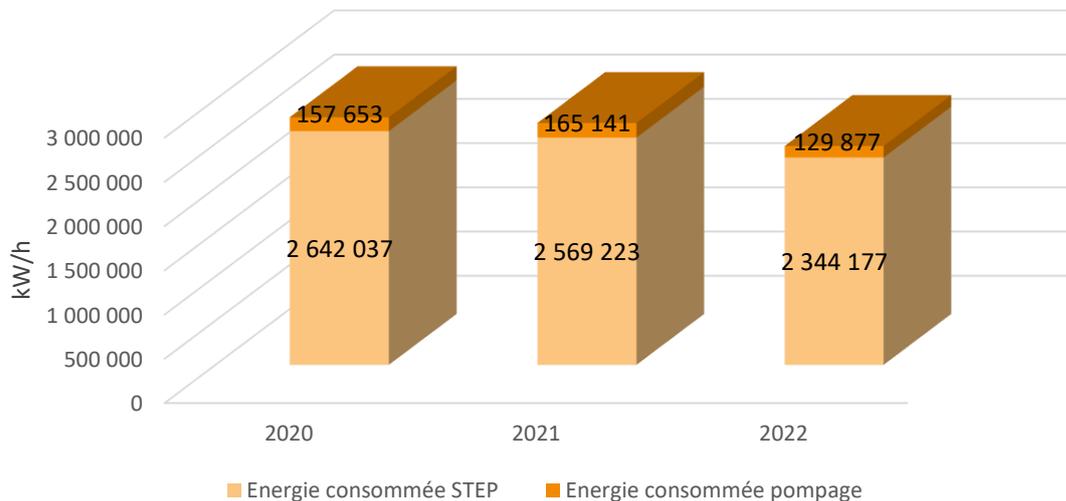


- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage



ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)

**À noter**

La consommation électrique du système d'assainissement a légèrement baissé (- 8,75 %).

Cette baisse est liée à l'épisode caniculaire de l'été 2022 qui a entraîné une consommation en électricité moins importante des pompes des relevages de la station d'épuration de Molsheim et des stations de pompages se trouvant sur les réseaux de collecte et de transport des eaux usées.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

La Communauté de Communes a engagé un programme d'étude globale portant sur le schéma directeur d'assainissement de ses 3 unités épuratoires (Molsheim, Ernolsheim-Bruche, Duppigheim).

Outre les dispositions réglementaires qui l'imposent, ce programme d'étude vise à analyser le fonctionnement global des systèmes d'assainissement et portera plus précisément sur les 2 axes d'études suivants :

- **Etude capacitaire des réseaux de collecte** : la modélisation informatique des réseaux permet d'identifier les réseaux concernés par des débordements lors d'événements pluvieux (généralement décennaux) et de proposer les aménagements en conséquence (renforcement de réseaux, déconnexion d'eaux pluviales...).
- **Etude d'impact milieu naturel** : l'injection de pluies dans le modèle numérique permettra de quantifier les volumes rejetés par les organes de sécurité du réseau par temps de pluie (déversoir d'orage) et donc de mesurer l'impact de ces déversements sur la qualité des milieux récepteurs (Bruche et autres affluents). Des aménagements seront également proposés pour réduire ces impacts, de manière à atteindre les objectifs de bon état écologique des cours d'eau du secteur fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2006.

Ces axes d'études permettront in fine également de conforter la conformité réglementaire des installations, dictée par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 portant sur l'autosurveillance des systèmes d'assainissement, tout en permettant de mieux coordonner la politique de gestion des eaux pluviales.

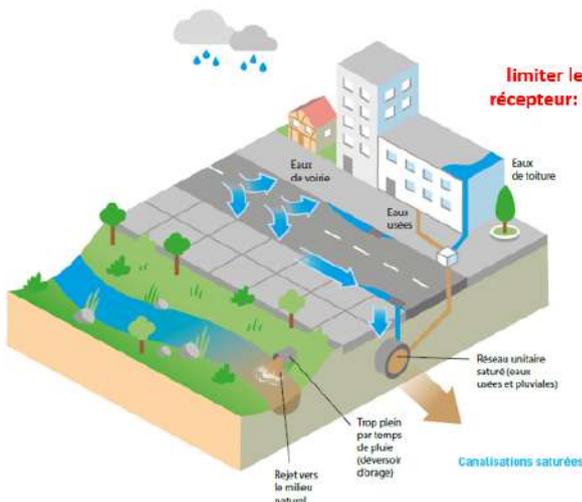
Avant 2000: Modèle hygiéniste du 19^{ème} siècle

« Tout réseau » imposé par les services de l'état
(eau de pluie = **déchets à évacuer**)



Depuis 2015: Modèle résilient

« tout infiltration » et Gestion Intégrée des Eaux Pluviales
(eau de pluie = **ressource à gérer à la source**)



Les premières phases de cette modélisation ont été présentées en 2022 / début 2023 sur le système d'assainissement de Molsheim.



LE SDEA RECOMPENSÉ EN 2022 POUR SON ENGAGEMENT AU SERVICE DU CYCLE DE L'EAU ET POUR SA POLITIQUE RSE

TROPHÉES DES COLLECTIVITÉS D'ALSACE

Le SDEA, en partenariat avec la Communauté de communes de la Basse-Zorn, est lauréat du trophée « **Trophées des collectivités d'Alsace** », dans la catégorie "Patrimoine et préservation".

Organisé par les DNA, L'Alsace et Ebra Events, ce prix récompense les différentes actions d'amélioration de la qualité écologique du Ried de Hoerdt.

Il met également à l'honneur les moyens engagés et les savoir-faire mobilisés par l'ensemble des acteurs pour restaurer le bon état écologique des cours d'eau et rétablir le réseau de fossés.

Un gage de reconnaissance qui valorise et conforte l'engagement du SDEA depuis plus de 6 ans dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



TROPHÉES « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

En octobre 2022, le SDEA s'est vu décerner à Lyon un trophée dans la catégorie « Économie circulaire » du EFQM Challenges 2022, organisé par l'EFQM.



Cette distinction s'inscrit dans un modèle d'auto-évaluation du cadre méthodologique, le modèle EFQM, qui permet aux organismes membres de les aider à viser des pratiques d'excellence, tant dans la démarche de progrès que dans l'approche managériale, ou l'amélioration et le contrôle des performances.

Le SDEA a ainsi été récompensé pour sa politique d'économie circulaire sur la ressource en eau, qui se compose de sept engagements.

UNE RECONNAISSANCE EXEMPLARITÉ RSE CONFIRMÉE

Nos pratiques et résultats économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux ont fait l'objet d'une évaluation par l'AFNOR.

Notre démarche RSE a été confortée par le renouvellement de sa reconnaissance exemplarité depuis 2008 et d'un score d'évaluation en progression autour de 800 points au tout meilleur niveau national. Ce résultat honore notre Syndicat, son personnel et toutes les parties prenantes.



Exemplaire ★★★

AFNOR CERTIFICATION

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau



→ sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul : Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

| Indicateurs descriptifs des services | | |
|--------------------------------------|--|------------|
| D201.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif | 38 117 |
| D202.0 | Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées | 19 |
| D203.0 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration | 1 090 t MS |
| D204.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2022) | 2,19 € TTC |
| Indicateurs de performance | | |
| P201.1 | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées | 97 % |
| P202.2 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées | 92 |
| P203.3 P204.3 P205.3 | Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*) | ND |
| P206.3 | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation | 100 % |
| P207.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité | 0 € |
| P251.1 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers | 0 % |
| P252.2 | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau | 4 |
| P253.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées | 0,38 % |
| P254.3 | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau | 99 % |
| P255.3 | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | 30 |
| P256.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 0 an |
| P257.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**) | 2,64 % |
| P258.1 | Taux de réclamations | 0,10 ‰ |

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2021, y compris émises en 2022, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2022.



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

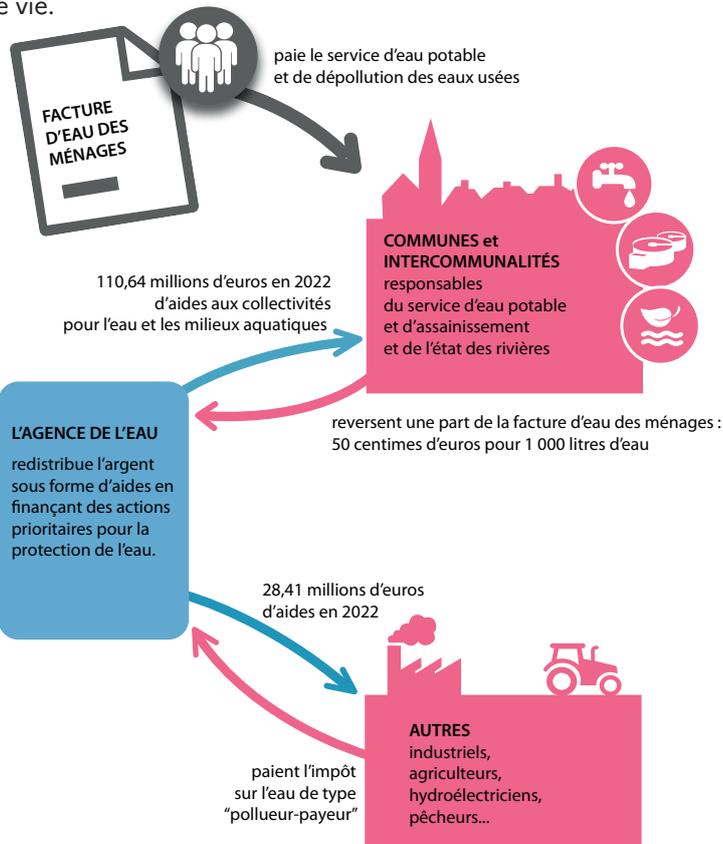
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



4,73 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



0,15 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



8,44 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



5,53 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,10 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



9,21 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



21,46 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



16,23 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



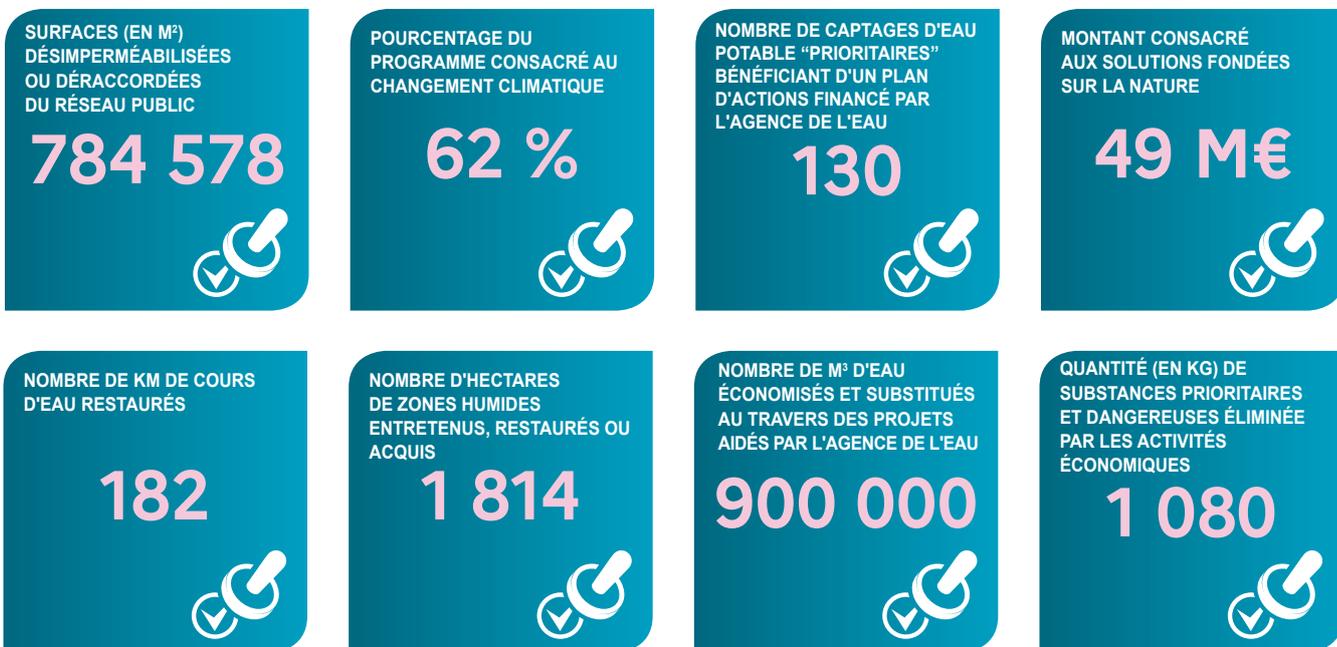
6,46 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

